



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
18/12/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- titulaires présents : 20
- suppléants : 1
- procurations : 4
- absents : 11
- ayant pris part au vote : 25

Étaient présents : Max VINCENT, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Dominique BOYER RIVIERE, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Jean-Claude GRANGE, Corinne CARDONA, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Romuald DELABIE ;

Date de la convocation 02/12/2019

Conseil syndical du 18/12/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
06/01/2020

Affichage syndical le : 06/01/2020

Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Max VINCENT
Michel BALAIS	Claire BELLE
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Pascal DAVID	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) sans représentation : Geneviève OBERGER Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Bruno LASSAUSAIE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS



Le **mercredi 18 décembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 02/12/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-12-02

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

RAPPORTEUR : MAX VINCENT - PRESIDENT

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO) tente depuis plus de 20 ans, en tant que bon gestionnaire, de mettre en œuvre des actions qui visent à anticiper les menaces qui pèsent sur le territoire :

- Concilier les usages, les activités, la biodiversité (randonnées, chasse, faune, flore, productions agricoles et forestières)
- Préserver et restaurer le patrimoine local
- Veiller à l'organisation de l'accueil du public et s'assurer que celle-ci ne soit pas conçue que dans une simple logique de consommation d'espaces naturels ou agricoles pour le loisir mais que les fonctions de productions de ces espaces soient reconnues et respectées.

- Créer des conditions favorables aux agriculteurs pour qu'ils puissent vivre de leur activité et qu'ils répondent aux besoins des habitants de l'agglomération (produits locaux, circuits courts, gestion et entretien de l'environnement ...)
- Reconnaître les agriculteurs comme de véritables partenaires pour la gestion de la qualité de l'environnement et des paysages
- Assurer la transmission et la pérennité des outils de productions agricoles (foncier, bâtiments d'exploitation et d'habitation)
- Mettre en œuvre le plan d'actions de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or

Le budget sera donc construit en prenant en compte ces éléments et en définissant les grandes orientations suivantes :

+ la continuité du service doit être prioritairement assurée, dont la gestion courante sur site, qui restera la priorité dans un contexte où l'augmentation des coûts du dispositif brigades vertes est connue.

Le départ d'un agent technique va modifier l'équilibre entre intervention des équipes des brigades vertes et de la régie, il faudra certainement augmenter le nombre de jours d'intervention des brigades vertes en 2020 le temps de recruter un agent technique.

+ le projet d'aménagement de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or doit se poursuivre et représentera des dépenses d'investissements importantes.

+ le projet de réhabilitation de la maison d'habitation sur la parcelle AB 685 acquise par le SMPMO sur Saint Romain au Mont d'Or pourra débuter

+ Suite à l'acquisition de la parcelle AC 204 à Poleymieux au Mont d'Or, le projet d'agrandissement du caveau du Bouc et la Treille est envisagé

+ les participations financières seront maintenues au niveau de 2019.

+ la gestion du parc de Curis au Mont d'Or, propriété de la Métropole de Lyon se poursuivra dans le cadre de la convention de gestion avec la Métropole de Lyon qui donne lieu à des compensations financières annuelles versées par la Métropole au SMPMO.

+ l'organisation de la troisième édition de la Fête de l'agriculture sera programmée et le personnel du syndicat sera mobilisé pour la préparation de cet événement.

+ la poursuite de la mise en place du plan d'actions de l'Espace Agriparc en collaboration avec l'Agence d'urbanisme de l'agglomération Lyonnaise

Comme il l'est rappelé tous les ans, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre les objectifs de sa charte fondatrice dans un souci de continuité des actions qui s'inscrivent dans la durée. Elle a été votée à l'unanimité de ses membres lors de la création du syndicat mixte et fait partie intégrante de ses statuts.

La politique du SMPMO s'articule autour des **6 axes d'interventions principaux définis par sa charte** :

- [La pérennisation de la qualité du territoire Plaines Monts d'Or](#)
- [Le contrôle et l'accueil du public](#)
- [La gestion de la propreté](#)
- [La politique foncière et agricole](#)
- [La restauration et la mise en valeur du patrimoine](#)
- [La communication](#)

Suite à un travail collaboratif avec l'ensemble des élus et des partenaires du syndicat, le Conseil Syndical a voté la mise en place du concept d'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or lors du conseil syndical du 6 mars 2019 en validant le document cadre. Cette vision stratégique partagée sera conduite à travers 4 axes, dans la continuité de la charte d'objectifs :

- Axe 1 Une terre d'équilibre et d'innovations
- Axe 2 vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité

- Axe 3 Une ambition forte pour la biodiversité et les écosystèmes
- Axe 4 vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découverte

pérennisation de la qualité du territoire Plaines Monts d'Or

Elle se traduit par des actions menées dans deux grands domaines :

- ✓ une politique conventionnelle de partenariat avec les acteurs locaux dans le cadre du Programme Agro Environnemental et Climatique (PAEC) de la Métropole de Lyon
- ✓ une politique d'interventions foncières (non bâti ou bâti)

a) LA POLITIQUE CONVENTIONNELLE DE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX se traduit par la signature de conventions:

- avec les agriculteurs depuis 2016 dans le cadre du **PAEC** (Projet Agro Environnemental et Climatique) porté par la Métropole de Lyon pour favoriser le maintien d'une activité agricole et favoriser « le verdissement » de cette agriculture locale. Le critère biodiversité est l'entrée principale sur ces mesures contractuelles.
- avec les associations de protection de la nature, de chasse, ... pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

Les conventions de partenariat qui étaient passées avec les agriculteurs ont été transférées dès 2016 dans le cadre du PAEC.

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. La Métropole de Lyon prend en charge le temps passé par les agents du SMPMO pour animer ce dispositif.

Sur le territoire Plaines Monts d'Or, le PAEC, dans le cadre du partenariat SMPMO-Métropole permet de maintenir une politique d'entretien de l'espace reconnue comme d'intérêt général, de prendre en compte la problématique du cheval de loisir et d'avoir une animation biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA et donc de développer les actions sur un volet prévu dans la charte d'objectifs du SMPMO.

8 agriculteurs sont concernés par ce dispositif pour une surface totale engagée de 234.71 hectares.

b) LA POLITIQUE D'INTERVENTIONS FONCIERES (NON BATI OU BATI)

Le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'interventions foncières (bâti et non bâti) qui concerne plusieurs domaines complémentaires et indispensables pour la pérennisation des outils de production :

- **Politique de veille permanente avec la SAFER sur le contrôle de l'évolution des prix du foncier** agricole ou naturel, avec demande d'intervention systématique de la SAFER en révision de prix lorsque ceux-ci ne correspondent pas à la valeur économique réelle du foncier. Cette politique nécessite que le syndicat mixte se porte garant de bonne fin d'une part (en cas de cession de la parcelle concernée) et prenne en charge le coût d'intervention de la SAFER quel que soit le résultat de l'intervention (retrait de la vente ou cession), La convention de partenariat a été renouvelée en 2018.
- **Politique de constitution progressive d'un portefeuille foncier.** La nécessité d'anticiper le renouvellement des sièges d'exploitation lors des cessations d'activités à venir, impose d'identifier les futurs lieux potentiels d'implantation et de s'assurer de leur disponibilité au moment où le besoin se fera sentir. Les expériences vécues montrent que les dernières installations réalisées ou les projets en cours, sur le territoire, ont pu et peuvent se faire grâce au portefeuille foncier des communes ou du syndicat mixte :
 - Installation d'un chevrier sur des parcelles acquises par la commune de Limonest, construction des bâtiments agricoles par le syndicat
 - Installation de maraîchers Bio sur CURIS grâce au foncier et bâti du syndicat mixte (4ha de terrain sur Curis, acquisition d'un bâtiment...)

- Aide à l'installation d'un nouvel associé au GAEC des Vaches dorées en 2015 (8 ha de terrains à Limonest et 2 ha à Saint Didier).
- Aide à l'installation en 2017 sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or d'un maraicher (Vincent GALLIOT) avec acquisition de trois parcelles en 2016 et réalisation de deux forages et de travaux de terrassement pour un bassin d'irrigation en 2017 par le SMPMO.
- Aide à l'installation d'un éleveur bovin et porcin avec transformation sur des parcelles du SMPMO et mise à disposition d'un bâtiment agricole à Limonest en 2016 avec réalisation de travaux d'amélioration en 2017 (aménagement de bureaux et de locaux techniques)
- Aide à l'installation en 2019 d'un maraicher et d'une arboricultrice sur le plateau de Moyrand à Collonges au Mont d'Or
- Aide à l'installation d'une productrice de petits fruits avec la mise à disposition d'une parcelle du syndicat sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or et prochainement la mise à disposition des futurs ateliers de transformation à la ferme de la Morelle
- Aide à l'installation d'un producteur de champignons et d'endives avec prochainement la mise à disposition d'ateliers de production à la ferme de la Morelle
- Aide à l'installation d'un apiculteur avec prochainement la mise à disposition d'un atelier pour installation d'une miellerie dans les futurs ateliers de la ferme de la Morelle

Stratégiquement le syndicat mixte Plaines Monts d'Or utilise la politique de contrôle des prix du foncier avec la SAFER pour constituer à chaque opportunité un portefeuille foncier.

- **politique de contrôle du maintien des vocations agricoles des bâtiments** (exploitation ou logement) construits en zone agricole et indispensables à l'exploitation. Cette politique s'appuie ;
 - soit sur la maîtrise du foncier sur lequel sont construits ces bâtiments,
 - soit sur la maîtrise du bâti,
 - soit sur des dispositifs réglementaires ou autres en lien notamment avec la profession agricole et la SAFER (exemple des cahiers des charges SAFER de 50 ans avec intégration d'un pacte de préférence de 30 ans)
- **politique de logement social agricole** pour anticiper la difficulté de trouver un logement pour un agriculteur qui s'installe ou pour trouver des solutions lors du départ à la retraite lorsque le logement fait partie intégrante de l'outil de production.

En 2019 sur le territoire, plusieurs agriculteurs nouvellement installés sont toujours à la recherche de logements.

Par ailleurs le classement en Espaces Naturels et Agricoles Protégés de l'ensemble des espaces classés N ou A au PLU, voté par le Département en lien avec la Métropole de Lyon en 2014 contribue à enrayer la pression foncière spéculative qui gèle toute initiative, pour le développement de projets de gestion de ces espaces. Les communes de LISSIEU et de POLEYMIEUX ont intégré le dispositif et la commune de QUINCIEUX est en phase de basculer du PIG aux PENAP.

Le comité de pilotage PSADER PENAP avait permis d'accroître la synergie des moyens développés. Le programme s'est terminé en 2016. La Métropole de Lyon a relancé un programme d'actions 2019/2023 avec un premier appel à projets ayant comme date butoir le 21 octobre 2019. Ce soutien financier permettrait de réduire considérablement la charge annuelle pour le syndicat sur ses emprunts mais l'ensemble des recettes ne permet pas d'en faire une « opération blanche » sans impact financier structurel.

Pour mémoire :

Année	Opérations	Montant subvention
2011	Acquisition bâtiment maraîchers de Curis	105
2011	Travaux bâtiments maraichers Curis et réalisation forage	39
2012	Acquisitions foncières Narcel (Magnin)	2
2012	Acquisitions Saint Cyr (Morateur)	9
2012	Travaux parking Pelocet St Cyr	6
2012	Acquisitions Saint Didier (Barret)	16
2012	Acquisitions Vigne Saint Romain (Bouc et la treille)	2
2012	Signalétique agricole et portail des produits fermiers	20
2013	Acquisitions Poleymieux (Cusset)	12
2013	Acquisition bâtiments Poleymieux (Bouc et Treille)	51
2013	Acquisitons parcelles Limonest (Lardet)	19
2014	Acquisition Saint Cyr (Berger)	1
2014	Acquisition Saint Cyr (Bujadoux)	1
2014	Acquisition St Romain au Mont d'Or (Cheuzeville)	6
2014	Acquisition Saint Didier (Robert)	2
2015	Acquisition Saint Germain La Boissière (Escoffier)	2
2016	Acquisitions BAIZEAU St Romain AB 418	
2016	Ferme de la Morelle	222
2016	Acquisitions parcelles E 537-538-539-540-541 Couzon (Descottes)	
2016	Acquisition E 570 Couzon (Vicat)	1
2016	Acquisitions parcelles AB 175-210-211 Collonges (Gayet)	1
2016	Acquisitions parcelles GFA de l'Aubépine	20
2016	Acquisitions parcelles Pierre Peytel	2
Total		546 9

7 dossiers ont été déposés pour le premier appel à projets 2019/2023 :

- Acquisition de la parcelle AB 685 sur Saint Romain au Mont d'Or constituée de terrain et d'un petit bâtiment d'habitation
- Acquisition de la parcelle AH 105 sur Saint Germain au Mont d'Or
- Acquisition des parcelles A 387 et E 536 sur Couzon au Mont d'Or
- Acquisition de la parcelle AI 281 sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or
- Acquisition des parcelles AB 687 et AB 688 sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or
- Acquisition de la parcelle AC 204 sur la commune de Poleymieux au Mont d'Or
- Travaux de réhabilitation de la ferme de la Morelle
- Ces 4 axes d'intervention nécessitent que soient alimentées plusieurs lignes budgétaires :
 - une ligne pour le paiement des frais d'intervention SAFER,
 - une ligne pour les acquisitions foncières réalisées en directe par le syndicat,
 - deux lignes (fonctionnement et investissement) pour le paiement des annuités d'emprunts,

- une ligne provision qui rassemble le reste du capital qui avait permis au SMPMO d'être moteur depuis 1996 pour faire face rapidement à des opérations pilotes et des opportunités foncières bâties ou non. En 2017 et 2018 cette ligne a été mobilisée en partie pour financer le projet d'aménagement de la ferme de la Morelle (mission d'architecte)

Des fonds seront mobilisés sur le BP 2020 afin de financer les travaux :

-de la ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or acquise en 2016 par le SMPMO en lien avec la SAFER. Le projet de réhabilitation tel qu'il a été travaillé et arrêté en 2018, permettra l'aménagement des 600 m2 de bâtiments dans lesquels 3 logements de 80 m2 chacun et à 4 ateliers de transformation en lien avec quatre exploitants du territoire seront réalisés. Début des travaux programmé pour février/mars 2020.

-les travaux de réhabilitation de la maison d'habitation sur la parcelle acquise par le SMPMO sur Saint Romain au Mont d'Or, qui permettra de loger un exploitant agricole.

-les travaux d'agrandissement du caveau du bouc et la treille sur Poleymieux au Mont d'Or permise par la maîtrise foncière du terrain par le SMPMO. Ces travaux sont nécessaires pour pérenniser l'exploitation.

Il est important de rappeler que les montants d'acquisition à la charge du SMPMO ne sont pas couverts par le revenu des loyers plafonnés par arrêté préfectoral, en raison de la faiblesse des revenus dégagés par les exploitations.

Chaque investissement traduit par une charge nouvelle structurelle pour la durée de chaque emprunt, qui ne peut pas être couverte par des gains de productivité du syndicat.

La politique d'anticipation menée depuis de nombreuses années et les provisions constituées les années antérieures ont permis jusqu'à aujourd'hui de lisser les appels de fonds.

Compte tenu de l'importance des investissements programmés sur 2020, les provisions constituées sur les précédents exercices seront intégralement consommées.

La charge de la dette d'opérations nouvelles ne pourra qu'augmenter, tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance pour dégager de l'autofinancement.

Pour 2020, les annuités d'emprunts des bâtiments propriété du syndicat doivent être à nouveau budgétées :

- o **les opérations des années antérieures :**
 - le bâtiment du syndicat (ex SAFER ex COCHET) sur Limonest, mis à disposition de Florentin Dumas dès janvier 2017
 - la maison du gardien du parc de Curis au Mont d'Or, louée depuis 2016 à Florentin DUMAS,
 - la chèvrerie intercommunale (fromagerie et bâtiment d'élevage) à Limonest louée au GAEC de l'Hermitage
 - le bâtiment du GAEC du boule d'or et les travaux d'aménagement **qui sont les premiers à avoir bénéficié d'un soutien au titre du PSADER PENAP, contrairement aux acquisitions précédentes.**
- o **les opérations concrétisées en 2014:**
 - Installation d'un paysan boulanger bio avec l'acquisition de 2 bâtiments dans le cadre de l'installation de 2 nouveaux associés au sein du GAEC Terres d'Eole. Le financement de ces acquisitions a été réalisé sur participation financière du PSADER PENAP complété par la trésorerie existante sans emprunt.
- o **les opérations concrétisées en 2016 - 2017:**
 - Installation d'un maraicher sur le plateau de Moyrand-Charézieux à Collonges au Mont d'Or. L'acquisition des parcelles a été réalisée sur participation financière du PSADER PENAP complétée par la trésorerie existante pour les acquisitions foncières non bâti.
 - Installation d'un éleveur bovin sur Limonest dans les bâtiments acquis par le SMPMO en 2006 (ex-cochet) et sur des terrains acquis en 2014
- o **les opérations à venir:**

- Travaux d'aménagement des bâtiments agricoles de la Ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or. Le financement de ces travaux sera réalisé avec la trésorerie existante du SMPMO. Ces travaux d'aménagement feront l'objet d'une enveloppe avoisinant les 650 000 euros avec l'appui d'un architecte pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Travaux de réhabilitation du bâtiment d'habitation sur la parcelle acquise en 2019 sur Saint Romain au Mont d'Or
- Agrandissement du caveau du Bouc et la Treille à Poleymieux au Mont d'Or, propriété du SMPMO afin d'apporter une réponse aux exploitants en termes de stockage lié au développement de l'activité, à l'augmentation des volumes produits, à la diversité des gammes de vins proposées.
- **les opérations à venir qui sont « prévisibles et seraient à impulser » mais mises en attente en 2020 et pour les années à venir si des financements complémentaires ne sont pas trouvés:**
 - Aménagement du bâtiment du syndicat mis à disposition du GAEC Terres d'Eole sur Poleymieux au Mont d'Or, restructuration des espaces meuneries, biscuiterie, espace formation.
 - Création d'un point de vente collectif (au vu du contexte des productions Monts d'Or et environs, à terme il devrait se développer 2 points collectifs, un si possible dans le secteur stratégique de la nationale 6 et un côté Val de Saône)
 - Réhabilitation de la propriété Ex DESCROIX sur Quincieux, portage SAFER pour deux ans pour le compte du SMPMO. Ce bien constitué de plusieurs bâtiments et 2 ha de prairie en zone rouge du PPRNI pourra retrouver une vocation agricole (logement, stockage...).
 - Opération pilote à intégrer dans le cadre de la gestion de la coupure verte entre Saint Romain et Collonges, inscrite au SCOT 2030. Ce secteur qui est couvert par un Périmètre Espace Naturel et Agricole Protégé est propice au développement d'une activité caprine conformément aux objectifs fixés par les collectivités. La SAFER poursuivra le travail foncier mené sur le secteur en 2017 afin de mobiliser des terrains à vocation agricole qui pourraient permettre à terme de construire un bâtiment maîtrisé par la collectivité et de constituer une unité foncière suffisante pour permettre ce type d'installation.
 - Opération de réintroduction d'activité agricole sur le secteur de Pelossey sur les communes de Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or et Saint Cyr au Mont d'Or, en poursuivant le travail de veille foncière pour constituer un portefeuille suffisant pour une activité restant à définir.

EN CONCLUSION POUR LA POLITIQUE FONCIERE :

Dans le domaine du foncier et des bâtiments, les politiques des membres et partenaires du syndicat se structurent. Elles demandent encore des évolutions et un temps de réflexion notamment pour les investissements dans les bâtiments d'exploitation et les logements qui nécessitent une participation renforcée des partenaires financiers (Métropole de Lyon, Région, Département) liée aux limites de capacité d'autofinancement du SMPMO. Le SMPMO ne peut plus avoir recours à l'emprunt tant que les premiers emprunts contractés en 2006 pour 20 ans n'arriveront pas à échéance.

Dans l'attente de cette évolution, le SMPMO continue de mener une politique volontariste préparée de longue date jusque-là par ses provisions et anticipations sur le foncier non bâti car les enveloppes financières pour ce type d'acquisitions étaient encore supportables pour le SMPMO. Le SMPMO reste vigilant afin de conserver une capacité d'intervention et une réactivité certaine. Mais cette capacité sera réduite à compter de 2020.

Les opérations nouvelles ne pourront plus se faire sans accroissement des participations financières actuelles.

C'est dans ce contexte qu'en 2018 un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'obtenir, dans le cadre de sa politique agricole, des aides à l'investissement. A ce jour aucune aide n'a été apportée, mais des échanges entre les deux structures sont en cours.

C'est dans ce contexte qu'en 2019 sept dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de la Métropole de Lyon dans le cadre du programme d'actions PENAP, traitement des dossiers en cours.

En 2017/2018/2019 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué au GAEC Terres d'Eole (Poleymieux), réalisation de dalles de stockage de foin, de sanitaires
- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole du SMPMO loué à Florentin Dumas (Limonest), structuration du bâtiment, création d'un atelier, réalisation de réseaux
- Travaux d'amélioration du bâtiment d'habitation du SMPMO (Georges Peytel) au Bouc et la Treille, pose d'un poêle à bois et conduis
- Aménagement d'un petit local technique à Poleymieux (stockage tondeuse)
- Pose de la deuxième tranche des menuiseries de la maison de gardien du parc de Curis
- Réalisation d'un accès et d'une zone de parking au GAEC du champ des saveurs à Collonges
- Travaux d'amélioration du bâtiment agricole de Limonest (mise aux normes fosse à lisier, aménagement d'une laiterie)
- Aménagement des bureaux du syndicat dans l'enceinte de la mairie de Limonest
- Aménagement du local technique de Poleymieux (zone de stockage à l'extérieur et création d'une partie atelier)
- Amélioration du chemin d'accès aux exploitations Gaec Terres d'Eole et Vaches Dorées
- Remise en état de parcelles en friche sur le plateau de Moyrand à Collonges au Mont d'Or

contrôle et l'accueil du public

Pour la gestion des équipements (sentiers pédestres, sentiers thématiques, ...) le syndicat mixte Plaines Monts d'Or s'appuie sur des conventions passées :

- avec le réseau associatif : Roch'Nature, Pie Verte, ASLMO....

Il faut souligner que le dispositif Brigade Verte déployé depuis 20 ans sur le territoire, a vu son coût journalier augmenter de manière considérable depuis 2017. Cette augmentation est liée à la nécessité juridique pour l'association Rhône Insertion Environnement (RIE) de revoir son modèle économique. L'association doit répondre à des procédures de marchés plus nombreuses afin d'atteindre une part d'autofinancement de 30% dans le cadre de son budget.

Cette augmentation a contraint le SMPMO dès 2017 à réduire le nombre de jours de présence des équipes d'insertion sur le massif. Cette réduction n'a pas été sans impact sur le niveau de gestion du massif.

En 2020 le coût journalier augmentera de nouveau, le SMPMO étudiera par conséquent le nombre de jours de présence des brigades vertes.

Un budget de remplacement et de renforcement de certains équipements existants doit être prévu :

- Signalétique et équipements divers

Le renouvellement et la remise en état de la signalétique a été en grande partie réalisée en 2017/2018 (sentier géologique, sentier de l'eau...). Beaucoup de panneaux étaient abîmés et devaient être changés. C'était une action prioritaire dans le cadre de la mise en place d'un plan pluriannuel de remplacement pour les panneaux thématiques.

Les éléments signalétique et d'interprétation du sentier du ruisseau de Rochecardon ont en partie été enlevés et seront remplacés en 2020 car vieillissants (aménagé en 2004). Le SMPMO travaille pour cela en lien avec l'association Roch'Nature, partenaires de longue date du SMPMO sur ce secteur. Les

éléments signalétiques et d'interprétation du sentier des rapaces seront renouvelés en 2020, il est proposé de travailler en lien avec la Métropole de Lyon sur ce dossier.

Le renouvellement de l'ensemble de la signalétique directionnelle et les panneaux de départ des itinéraires de randonnée a débuté en 2017 et devaient être finalisés pour le printemps 2019, or, il l'ancien parc de panneaux est encore en cours d'enlèvement. Ces travaux sont pris en charge par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en place du PDMIPR.

Le conseil syndical a accepté de reconnaître et de prendre en charge les sites d'accueil de niveaux intercommunaux : Giverdy, Gorge d'Enfer, Mont Thou et le site de la Croix Rampau en 2017 ... il a été proposé de prendre en charge à compter de 2018 le parking d'accueil de la queue de l'île sur la commune de Quincieux, c'est chose faite avec la réalisation des aménagements.

Le SMPMO a poursuivi en 2019 la gestion du Parc du Château de Curis propriété de la Métropole de Lyon dans le cadre de la convention avec la Métropole de Lyon. Celle-ci prévoit une compensation financière de la Métropole de Lyon pour l'ensemble des actions de gestion prises en charges par le SMPMO.

Cette convention permet d'assurer la bonne gestion de ce parc...

Le Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDMIPR) porté par la Métropole de Lyon a été mis en place en lien avec les communes et le SMPMO. Le SMPMO a en charge l'entretien du réseau dit « réseau touristique » du PDMIPR soit environ 230 km, ainsi que des interventions de restauration ponctuelle de chemins ou de travaux divers, d'entretien des équipements qui doivent être régulièrement réalisées et provisionnées pour un traitement en régie.

Le SMPMO n'a pas la capacité de gérer seul ce réseau et cet entretien s'est réalisé en 2019 avec le soutien de la Métropole de Lyon. En 2020 il est envisagé le même fonctionnement.

Nous rappelons que **depuis 2017 le dispositif brigades vertes évolue car le financement de ses partenaires est revu à la baisse**. Par conséquent le modèle économique de l'association évolue en raison de l'adaptation indispensable des outils d'insertion dans un contexte économique tendu.

Le partenariat avec notre territoire a donc été modifié dès 2017, entraînant une facturation directe et un coût journalier beaucoup plus élevé que celui qui était appliqué jusqu'à aujourd'hui. En 2016 le coût journalier avoisinait les 120 euros, en 2017 il était de 200 euros, **en 2018 il était de 400 euros, en 2019 il est de 500 euros en 2020 il sera de 515 euros**.

Pour mémoire, le choix de renforcer la régie a été fait dès 2018 en recrutant 1 agent technique supplémentaire tout en conservant l'action des brigades vertes mais en réduisant le nombre de jour d'intervention passant de 120 jours en 2017 (200 euros/jour) à 40 jours en 2018 (400 euros /jour) et 32 jours pour 2019, (500 euros/jours soit 16 000 euros).

Le départ de deux agents techniques va obliger, le temps du recrutement, d'augmenter le nombre de jour de présence des brigades vertes sur 2020.

La prévention et la dissuasion par la mise en place d'interventions de police de l'environnement a été revue en 2015. La mission qui avait été confiée à l'Office National des Forêts a été arrêtée pour des raisons financières et d'efficacité. **Une nouvelle organisation notamment par une formation « GARDE PARTICULIER » en lien avec les polices municipales, l'ONCFS et la gendarmerie a été testée ces dernières années.**

Au printemps 2017 deux agents du SMPMO ont été commissionnés et assermentés leur permettant, si nécessaire, de relever des infractions au regard du code pénal et du code de la voirie routière. Un dispositif de tournées terrain réalisé par les agents du SMPMO entre mars et octobre a été déployé en 2017 en lien avec les services de la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air, l'ONCFS et les policiers municipaux. Cette action vise avant tout à assurer une action de médiation sur site.

En 2018 les actions de police de l'environnement n'ont pas pu être déployées du fait des mouvements d'agents dans la structure (départs et nouveaux arrivants non formés).

Pour faute de temps consacrer à d'autres missions prioritaires en 2019 cette mission n'a pas été déployée et les formations des agents repoussées.

En 2019 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Entretien/réparation et pose de mobilier bois sur l'ensemble du territoire
- Renforcement du dispositif anti 4x4 avec la pose de plusieurs barrières bois
- Accompagnement (coordination technique) de la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre du PDMIPR et l'entretien des itinéraires
- Conseil technique pour l'aménagement de la zone de CHAMALAN sur la commune de Quincieux
- Remplacement de l'ensemble du mobilier bois sur le parking de GIVERDY à Saint Didier au Mont d'Or

gestion de la propreté

Elle est essentiellement assurée au travers :

- Du réseau de corbeilles de propreté entretenu et collecté par la régie du SMPMO. Pour rappel, depuis 2018 la tournée s'est étendue jusqu'à la commune de Quincieux (parking de la queue de l'île), par conséquent le temps d'intervention a augmenté. 18 bennes ont été mobilisées dans l'aire technique de Giverdy, dans le cadre d'une convention avec la commune de St DIDIER soit environ 144 m³ de déchets collectés (12 bennes en 2017).
- Des interventions régulières en régie.
- La mise en place depuis 2016 d'une convention avec la Métropole de Lyon pour faire appel au dispositif GRECO afin de déclencher des interventions des services de la Métropole de Lyon dès que les agents du SMPMO constataient la présence de dépôts sauvages sur propriétés de la Métropole (voiries principalement). Ce dispositif a encore été très efficace en 2018 et 2019. Les volumes collectés par le service GRECO, la régie et les brigades vertes sont constants. La pose de barrières sur les secteurs sensibles dits points noirs fonctionne, cependant les incivilités se déplacent sur d'autres secteurs plus faciles d'accès, notamment sur des parcelles agricoles privées.

En 2019 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Gestion des décharges et collecte des corbeilles

politique foncière et agricole

l'évolution de la convention avec la SAFER en 2018 a permis de poursuivre les actions de veille foncière sur la constitution du portefeuille foncier du SMPMO.

Les aménagements et l'entretien des bâtiments du SMPMO se sont poursuivis en 2019 avec :

- Aménagement du bâtiment ex-Cochet mis à bail de la Pt'ite ferme des Monts d'Or sur la commune de Limonest (mise aux normes de la fosse à lisier, laiterie...)
- Défrichage de parcelles agricoles sur le plateau de Moyrand Chareyzieux sur la commune de Collonges au Monts d'Or pour l'installation de deux exploitants agricoles
- L'acquisition et la remise en état de la parcelle AH 105 de près de 4 Ha sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or et la mise à disposition pour l'installation d'un exploitant agricole
- L'acquisition et la remise en état de plusieurs parcelles au lieu-dit La Boissière sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or
- L'acquisition de la parcelle AC 204 en zone U sur le secteur de Poleymieux au Mont d'Or pour l'agrandissement du caveau mis à disposition du GAEC du Bouc et la Treille
- L'acquisition de plusieurs parcelles sur le secteur de Saint Romain au Mont d'Or, avec présence d'un bâtiment d'habitation qui sera réhabilité
- La préemption du bien DESCROIX sur le secteur de Quincieux, plusieurs bâtiments agricoles et 2 ha (zone rouge du PPRNI) portage de deux ans par la SAFER

restauration et la mise en valeur du patrimoine

La politique du syndicat s'appuie fortement sur les initiatives communales, associatives ou sur les impulsions données par le syndicat pour permettre la restauration et la mise en valeur du patrimoine local.

Il est rappelé chaque année que pour cette action le syndicat est confronté à un problème comptable de gestion d'actifs. Le syndicat intervient le plus souvent sur l'actif d'une commune (chemins, lavoirs, murs en pierres sèches, ...) d'où les difficultés rencontrées, notamment d'éligibilité au FCTVA. Pour remédier à ces difficultés le syndicat intervient en fonction des dossiers sous forme d'assistance technique et par convention (subvention d'investissement à la commune) dans le cadre des opérations à caractère communal.

En 2019 les opérations suivantes ont été réalisées :

- Approvisionnement sur le chantier de restauration du secteur de la Roche à Saint Didier au mont d'Or et inauguration
- Approvisionnement chantier de restauration du mur des Chalettes à Saint Romain au Mont d'Or
- Abattage et débroussaillage de parcelles sur le secteur de la Roche
- Abattage, dessouchage et approvisionnement du chantier de restauration du chemin du chêne sur Curis au Mont d'Or
- Reprise de la restauration des murs de terrasses du parc du château de Curis
- Appui technique sur le chantier de réouverture du sentier de dent de loup à Saint Cyr au Mont d'Or
- Approvisionnement pour le chantier du lavoir du chemin vert et abattage sécurité
- Chantier aux Gambins à Poleymieux au Mont d'Or (aqueduc Romain)

Pour l'année 2020, le soutien technique et les conventionnements avec le réseau associatif et les propriétaires se poursuivront selon les opportunités (secteur de la Qarquiche envisagé, sur Saint Cyr au Mont d'Or).

A noté qu'une nouvelle association de préservation et restauration du patrimoine bâti s'est constituée sur Poleymieux au Mont d'or, le SMPMO conventionnera avec elle pour la gestion du patrimoine à l'échelle du territoire Plaines Monts d'Or.

communication

Le site internet est alimenté par quelques articles, rédigés en régie afin de valoriser les actions mises en œuvre. Le volet cartographique sera à mettre à jour en 2020 avec la modification du réseau de sentier (PDMIPR)

Le plan de communication du SMPMO, en lien avec la commission communication devra être mis en œuvre permettant de poursuivre un certain nombre d'actions :

- La troisième édition de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or
- La communication auprès des actions menées avec la SAFER
- La communication sur les projets phares de 2020 (la Morelle...)
- La communication auprès de l'ensemble des conseil municipaux sur les objectifs et les missions du SMPMO
- La communication sur le concept d'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or

La fête de l'agriculture Plaines Monts d'Or coorganisée avec l'Institut Sandar :

La deuxième édition s'est déroulée avec succès le 5 octobre 2019 et a rassemblé près de 40 exposants (partenaires institutionnels, producteurs, épicerie...) et plus de 2500 visiteurs sur la journée. Parrainé par Christian Têtedoie, chef étoilé et meilleur ouvrier de France, la fête a été une réussite et semble répondre à une attente des riverains, c'est pourquoi elle sera reconduite en 2020.

gestion du syndicat et l'animation des actions

La gestion du syndicat était structurée en 2019 autour d'une équipe de 5 agents jusqu'en mai puis 6 agents.

Depuis mai 2019, l'équipe est composée de 6 agents :

- un pilotage stratégique et technique qui est assuré par un technicien principal (directeur) à temps plein.
- un responsable administratif et comptable. Rédacteur, à temps partiel 80% qui assure le suivi administratif et comptable de la structure, l'accueil, l'organisation des conseils syndicaux et des inaugurations.
- un chargé de mission agriculture/environnement assuré par un technicien principal à temps plein depuis le 1^{er} mai 2018
- un responsable technique à temps plein. Agent de maîtrise qui coordonne l'ensemble des chantiers (régie- brigades vertes- bénévoles), et qui participe aux travaux techniques (agricole/gestion de la biodiversité/bâtiment/gestion courante).
- 2 agents techniques à hauteur de 100 % chacun qui réalisent l'ensemble des travaux de gestion courante, (justifié par la réduction du nombre de jours de présence des brigades vertes 32 jours en 2019 contre 120 jours en 2017).

En 2020 le nombre de jour de présence des brigades vertes augmentera si le nombre d'agent technique baisse. La structure et le territoire étant un support technique adapté, il est envisagé d'accueillir des stagiaires, notamment un étudiant en contrat de qualification à partir de septembre.

La gestion du SMPMO telle qu'elle sera structurée en 2020 est vitale :

- pour assurer la gestion des actions courantes du SMPMO
- en terme de gouvernance pour être au plus près des acteurs locaux
- pour maîtriser les coûts à des niveaux défiants toute concurrence et d'efficacité
- pour maintenir la dynamique impulsée sur le terrain.
- Pour pallier à la réduction du nombre de jours de présence du dispositif brigades vertes dans les années à venir

Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité.

Un budget déplacement, formations, des frais d'assurances, des frais d'affranchissements et de téléphonie, de services extérieurs est toujours à prévoir. Une ligne pour les frais d'avocats dans le cadre des poursuites et demandes de dommages et intérêts pour incivilités sont maintenues.

Le syndicat reste une petite structure d'animation, de coordination et de gestion des équipements intercommunaux, qui utilise au maximum ses moyens en personnel, et ne peut donc s'impliquer fortement que dans un nombre limité de projets.

Le syndicat s'appuie au maximum sur le principe de subsidiarité et le réseau d'acteurs bénévoles, de partenaires et de prestataires pour remplir les objectifs fixés par la charte des Monts d'Or et demain les actions de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or.

Le syndicat continue de veiller à **rester le gardien de l'esprit du projet nature** tel qu'il a été et voulu et transcrit dans sa charte d'objectifs (notamment en termes d'activités compatibles avec le territoire, de soutien des initiatives locales, de partenariat avec le réseau et d'anticipation sur la pérennité de l'agriculture).

La concrétisation du projet se formalise grâce à la mise en place d'un Système d'Information Géographique qui représente une charge importante de travail. Véritable outil prospectif et de gestion courante, il est aujourd'hui indispensable pour gérer et anticiper les évolutions du territoire.

La pérennité des activités agricoles reste pour les années à venir un des axes majeurs des actions du syndicat. Pour maintenir cette politique volontariste il est indispensable qu'une **participation active des partenaires du syndicat continue à être impulsée** (Département du Rhône, Métropole de Lyon, Chambre d'agriculture, SAFER, agriculteurs, associations, Région, Etat, Europe...).

Dans le contexte des recompositions territoriales récentes, des outils et des politiques agricoles déployés depuis une dizaine d'année (PENAP, Politique d'intervention foncière du SMPMO et révision du PLU-h), le SMPMO a souhaité qu'en 2018 une étude en lien avec l'Agence d'Urbanisme, se réalise. Ce travail s'est poursuivi en 2019 et a permis de reconsidérer le cadre d'intervention du syndicat à travers l'actualisation du plan de gestion et la redéfinition des secteurs d'interventions prioritaires.

A travers les ateliers prospectifs participatifs (partenaires associatifs, intentionnels...) et de nombreuses réunions animées par l'Agence de l'urbanisme et le SMPMO, les forces et les faiblesses actuelles du territoire ont été identifiées. Les notions de vision commune pour l'avenir et **d'Espace AGRIPARC Plaines Monts d'Or** sont nées et précisées dans le document cadre.

Cette actualisation permettra l'élaboration d'un programme d'actions à l'horizon 2030 (réalisé en 2019/2020), lequel devra s'inscrire **dans un contexte d'optimisation des moyens disponibles**.

En découlera très certainement une révision de la charte d'objectifs qui portera également **la question de la vision de l'avenir du territoire** par les élus, les habitants, les acteurs économiques et les experts thématiques. Une dimension prospective qui apparait indispensable aujourd'hui.

Après en avoir délibéré sur les orientations qui sont indispensables pour permettre au syndicat de mettre en œuvre ses actions de gestions courantes et de pérennité de l'activité agricole et le Conseil Syndical approuve :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020,
- du maintien des participations au niveau de 2019 pour les communes, le Conseil Départemental et la Métropole de Lyon.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/12/2019*

Max Vincent,
Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and a field.

